



Stanstead

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
VILLE DE STANSTEAD

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Prenez avis qu'un requérant a déposé une demande de dérogation mineure portant le numéro 2022-06, laquelle concerne le lot 5 075 658 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Stanstead, situé au 12 rue Pleasant.

La demande consiste à autoriser la construction d'une galerie, sous forme d'une allée d'accès à, au plus, 74 cm de la ligne de propriété latérale droite, lorsque vue de face, alors que l'article 6.1 intitulé « Usages et constructions permis dans les cours » du Règlement de zonage no 2012-URB-02 exige une distance de 2,5 mètres nécessaire comme marge latérale pour ce type de construction dans la zone R18.

Toute personne s'opposant à la demande de dérogation mineure pourra se faire entendre lors de la séance du conseil du 11 juillet 2022, à 19 heures.

DONNÉ À STANSTEAD, ce 27 juin 2022.

Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et greffier